

Conseil général des Landes  
Direction de l'Environnement  
Hôtel du Département  
23 rue Victor Hugo  
400025 Mont-de-Marsan cedex  
Tel : 05 58 05 40 40  
Mél : environnement@cg40.fr

Contact presse  
Monique Castaignède  
Tél. : 05 58 05 40 40

[www.landés.org](http://www.landés.org)

Les Landes, le Département 



# Améliorer les pratiques DE DÉSHERBAGE et d'utilisation des PRODUITS PHYTOSANITAIRES pour les particuliers

© D. Charron - Conception:imp. CG40/06/2011 IMPRIM'VERT

## Améliorer les pratiques DE DÉSHÉRBAGE et d'utilisation des PRODUITS PHYTOSANITAIRES pour les particuliers

### « Du naturel dans nos jardins »

#### Les pesticides : mieux les utiliser, comment s'en passer ?

Le Conseil général des Landes lance le programme d'amélioration des pratiques de désherbage et d'utilisation des produits phytosanitaires à destination des particuliers.

Celui-ci constitue le troisième volet des actions que le Conseil général des Landes développe depuis 2002 pour la préservation de la qualité de l'eau par la réduction de produits phytosanitaires. Les deux premiers volets ont été mis en place avec les usagers professionnels (agriculteurs, collectivités locales).

Le volet « particuliers » résulte d'un travail participatif mené avec différents acteurs départementaux tels que les associations d'éducation à l'environnement, de médiation environnementale, de consommateurs, la Chambre de Commerce et d'Industrie des Landes, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Landes. Il vise à sensibiliser les particuliers sur des pratiques d'entretien des espaces verts privés qui permettent de remplacer l'utilisation des pesticides par des techniques alternatives.

#### Les outils de sensibilisation

Des animations pédagogiques sont prévues dans le département ces prochains mois. Un stand, aux couleurs du programme départemental, sera installé sur les marchés ou dans des manifestations liées à l'environnement ou au jardinage.

Objectif : montrer les gestes qui améliorent les pratiques de désherbage.

Un guide pratique « Du naturel dans nos jardins » explique les risques liés à l'utilisation des pesticides et prodigue des conseils pour désherber « autrement ». Il est disponible en PDF sur le site du Conseil général ([www.landés.org](http://www.landés.org)) et sera diffusé dans les lieux publics ou par le biais des partenaires du programme (associations locales, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Landes, Chambre de Commerce et d'Industrie des Landes...).



### Les agriculteurs

Depuis 2002, dans le cadre d'un partenariat entre le Conseil général des Landes, la Chambre d'agriculture des Landes, la Fédération départementale des coopératives d'utilisation du matériel agricole et les organismes de négoce, des programmes d'amélioration des pratiques des agriculteurs sont engagés afin de prévenir les pollutions.

Des résultats sont obtenus grâce :

- › à la collecte des emballages vides de produits phytosanitaires (47,5 tonnes),
- › au réglage des pulvérisateurs et à la mise au norme des locaux de stockage des produits phytosanitaires,
- › à la réalisation de projets d'aires de lavage collectives (460 agriculteurs déjà engagés),

- › à la réduction des doses pour le désherbage du maïs,
- › à l'accompagnement individuel des agriculteurs dans les zones les plus sensibles des Landes (Arbouts, Orist),
- › à l'acquisition d'outils alternatifs au désherbage chimique (2003/2010 : 31 bineuses, 38 déchau-meuses, 40 broyeurs épareuses dans le cadre des coopératives d'utilisation du matériel agricole par exemple).

Depuis 2009, le Département est également coordonnateur du Plan d'action territorial des Landes versants du sud Adour en partenariat avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne, la Chambre d'agriculture des Landes et la Fédération départementale des coopératives d'utilisation du matériel agricole des Landes.

### Les collectivités locales



Dans l'objectif de réduire, voire de supprimer l'utilisation des produits phytosanitaires par les collectivités pour l'entretien des espaces publics, le Conseil général et l'Association des maires des Landes mènent depuis 2007 un programme départemental qui se décompose en plusieurs actions, dont notamment :

- › la sensibilisation des élus des 30 cantons : 23 réunions de sensibilisation ont été conduites depuis 2007, recueillant la participation effective de 204 collectivités, représentées par 121 élus et 219 agents,
- › la formation des agents applicateurs : fin 2010, 465 agents ont été formés, issus de 193 collectivités dont 184 sont des communes ; plus de la moitié des communes landaises ont donc formé au moins un de leurs agents communaux,

- › les aides à l'équipement des collectivités : 39 communes ont sollicité une participation départementale à l'acquisition d'équipements depuis 2006, dont 13 en 2010.

Par ailleurs, des actions ont été menées au sein du Conseil général pour tendre vers l'exemplarité départementale : les services en charge de l'entretien des voiries, des véloroutes, des voies vertes, des collèges et des jardins, ont bénéficié de formations et, pour certains d'entre eux, ont été dotés d'équipements permettant la substitution du traitement chimique par le désherbage thermique.

## Une action globale pour la préservation de la qualité de l'eau par la réduction de produits phytosanitaires

Le département des Landes est riche d'une ressource en eau abondante et variée, constituée d'aquifères, d'étangs, de rivières, de zones humides... De façon à préserver ce précieux patrimoine tout en permettant la satisfaction des différents usages, le Conseil général a engagé depuis plusieurs années des actions liées à la connaissance et à la protection de la ressource telles que les contrôles des eaux superficielles et profondes.

Parmi les usages, l'accès à l'eau potable reste un enjeu vital et prioritaire pour l'Assemblée départementale qui souhaite garantir sa gestion par un service public de qualité.

Dans les Landes, la quasi-totalité de l'eau potable provient des eaux souterraines. Les systèmes géologiques qui abritent ces eaux sont relativement protégés hormis dans trois zones où il existe des risques de contamination des eaux souterraines par les eaux de surface.

Les suivis de la qualité des eaux effectués par le Conseil général sur ces zones à risque ont montré la présence de nitrates et l'apparition de molécules phytosanitaires.

Aussi, le Conseil général met-il en œuvre et soutient-il des pratiques respectueuses de la qualité de l'eau. Des programmes d'actions spécifiques ont été engagés en partenariat avec le monde agricole et les collectivités notamment en matière de réduction de l'utilisation des pesticides. Les particuliers constituent la troisième cible de ces actions.